

217C0743
FR0011471135-FS0282

31 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mars 2017, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited¹ (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mars 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, et détenir, pour le compte desdits clients, 497 226 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

¹ Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.

² Sur la base d'un capital composé de 8 732 648 actions représentant 10 395 830 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.